

Séance ordinaire

Etaient présents : Claude BONNE – Michel THIBAUT – André JENOUDÉ – Cédric FAYE – Frédéric GIBAUD – Claude ROZ –Gérard GUYOT – Sébastien TRASSAERT – Valérie ROUX.

Absents Excusés: Josiane CARRETIÉ - Gérard POYET

Secrétaire de séance : Nathalie ROZ

Monsieur Claude BONNE, 1^{er} adjoint, informe le Conseil Municipal de l'absence de Madame le Maire pour cause de maladie. Monsieur le 1^{er} Adjoint précise que Messieurs THIBAUT et GUYOT rejoindront le Conseil Municipal à l'issue d'une autre réunion. De ce fait, Monsieur le 1^{er} Adjoint demande l'accord des Conseillers présents pour modifier l'ordre du jour et ajoute audit ordre du jour l'extension de la Fromagerie.

Monsieur le 1^{er} Adjoint remercie les membres du Conseil municipal de leur présence, et donne lecture du compte-rendu de la séance du 31 août 2015.

Après approbation,

Les membres du conseil signent le registre.

I - ONF : DESTINATION DES COUPES – EXERCICE 2016

Sur proposition de l'ONF sont mises

- en vente aux adjudications générales les coupes et les produits de coupes des parcelles 13ar ,32ar à 36ar, essences : résineux

Le conseil municipal,

ACCEPTE cette proposition

DESIGNE trois garants : Messieurs André JENOUDÉ, Alexandre BOURGEOIS, Guy MONNIER.

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette vente.

II – RÈGLEMENT CIMETIÈRE

Monsieur André JENOUDÉ informe que le Groupe FINALYS SAS a contacté la Mairie et qu'un de leurs commerciaux est venu visiter le cimetière de Saint-Julien.

Le groupe FINALYS propose de remettre aux normes le cimetière en 5 étapes différentes :

1. Le recensement géographique,
2. Le recensement historique,
3. Le recollement des concessions : il s'agit lors de cette étape de réaliser l'intégration des données de concessions dans le programme de recensement.
4. La synthétisation de toutes les données précédentes sur logiciel afin de pouvoir mieux gérer les informations d'inhumations et de concessions du cimetière,
5. Un soutien administratif et juridique qui s'appuie sur plusieurs codes (CGCT, code civil, pénal...)

Pour un coût total de 13.975 € HT,

Une exonération de TVA est possible vu que la commune a des morts pour la France.

Monsieur JENOUDÉ précise que 309 tombes sont bien entretenues et que 108 tombes sont en état de délabrement. Il serait bien d'effectuer des travaux au cimetière mais que cela n'est pas la priorité immédiate.

III - SEMAINE INTERGÉNÉRATIONNELLE

Monsieur le 1^{er} Adjoint précise que la semaine intergénérationnelle aura lieu du 15 au 25 octobre 2015. Comme l'an dernier, les enfants ont prévu de réaliser des pâtisseries et demandent s'ils peuvent utiliser la salle des fêtes gratuitement.

Le conseil municipal,

ACCEPTE cette demande.

IV – OCCUPATIONS DES SALLES COMMUNALES

1. **FESTIVAL DU CINEMA** : Ce festival du film nature & environnement, sous couvert du Foyer Rural, aura lieu du 17 au 21 novembre 2015. Le Foyer Rural sollicite le prêt de la salle des fêtes pour la projection de 2 films les 17 et 21 novembre.

Le conseil municipal,

ACCEPTÉ cette demande sous la condition de la gratuité de l'entrée pour les participants.

2. **Monsieur Rohal de RIDER**, sous couvert du Foyer Rural, demande la gratuité de la salle de la Cotette afin de pouvoir y donner ses cours de musique le mercredi de 16h00 à 20h30.

Le conseil municipal,

ACCEPTÉ la demande de ne pas faire payer la salle, comme cela est proposé à toutes les associations.

Madame Roux précise qu'elle n'est pas d'accord sur le fond et qu'il faudrait discuter à nouveau du sujet pour l'année prochaine.

V - DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe que l'association ENTRAIDE, fondée par des bénévoles engagés et formés à l'écoute et à l'accompagnement de personnes en souffrance, a programmé une réunion d'information le 9 octobre à 16h00.

ENTRAIDE sollicite la possibilité d'obtenir une subvention pour les soutenir dans leurs démarches qui engendrent des charges importantes (frais de déplacement, rémunération de psychologues qui animent les groupes, formation des bénévoles, frais de bureautique...).

Le conseil municipal,

ACCEPTÉ la mise à disposition de la salle du Foyer Rural gratuitement.

VI - PARTICIPATION CITOYENNE

Monsieur Michel THIBAUT, 2^{ème} adjoint, informe le conseil que le Ministère de l'Intérieur a envoyé une note concernant le dispositif de participation citoyenne.

Le Ministère précise dans cette note que l'amélioration de la sécurité des Français est une priorité de la politique de l'Etat et qu'il a décidé d'étendre la mise en œuvre du dispositif déjà expérimenté dans 29 départements. Cette démarche consiste à faire participer les acteurs locaux de la sécurité et la population concernée, avec l'appui et sous le contrôle de l'Etat, à la sécurité de leur propre environnement.

Ce dispositif permet de rassurer la population, d'améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance et d'accroître la prévention de proximité.

La participation citoyenne est une démarche de solidarité en cohérence avec les autres dispositifs de prévention.

VII - ORGANISATION REPAS DES AINÉS

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe que le repas des aînés aura lieu le samedi 12 décembre.

Monsieur VUILLOT Christophe de VARAMBON animera le repas.

Un devis a été demandé à La Tambouille et un second devis sera demandé au Traiteur pour une prestation similaire à celle de l'an dernier, soit un repas d'un coût total de 22 à 23€ par personne.

Monsieur le 1^{er} Adjoint stipule que la logique commerciale voudrait que le choix se porte sur le Traiteur étant donné que la Tambouille a effectué le repas l'an dernier.

VIII – DROIT DE PLACE

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe le Conseil que Monsieur BADRÉ de Montagna a contacté la Mairie. Il souhaite participer au petit marché du mercredi et vendre des DVD / livres / BD et vinyles.

Le conseil municipal,

ACCEPTÉ cette demande et précise que le droit de place pour l'année en cours est de 51 €.

IX - TAXE D'AMÉNAGEMENT

La taxe d'aménagement a été votée par le CM en date du 3 décembre 2014 pour l'année 2015 (applicable au 01/03/2015) le taux et les exonérations peuvent être votées annuellement. La délibération doit être prise avant le 30 novembre 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

RECONDUIT le taux et exonérations votées lors de la séance du 3 décembre 2014.

FIXE le nouveau taux à 1%

EXONERE de cette taxe d'aménagement les rénovations de logements vacants.

X - TRAVAUX

1. **FROMAGERIE :**

La Coopérative de Saint-Julien a lancé une première partie de travaux de réfection de cave et de création de chambre froide afin de répondre aux exigences sanitaires qui lui sont demandées. Cette extension sera donc en limite de propriété avec la route communale. Les normes sanitaires imposent « une marche en avant » du produit (collecte, transformation, affinage, transport...). Toutes ces normes obligent la coopérative à procéder à une extension sur la parcelle ZH 184.

La coopérative souhaite acquérir environ 7500 m² de ladite parcelle soit la moitié de la parcelle disponible.

Les Familles Gibaud et Baillet ne sont pas opposées au projet de faire un chemin sans issue, ce qui réglerait le problème du passage très rapide de certains véhicules sur le Chemin du Chaunet. Il faudra toutefois penser à la place de retournement, notamment pour le ramassage des poubelles.

Le conseil municipal,

ACCEPTÉ la demande de vente de 7500 m² à 2€/m²,

ACCEPTÉ que le Chemin du Chaunet devienne un chemin sans issue,

AUTORISE Le Maire à signer tout document afférent à cette vente.

2. **Ad'AP** (Agenda d'accessibilité Programmé) / **Gendarmerie :**

Nous sommes en attente du devis de l'entreprise MOIREAU pour l'accès handicapés.

3. **GYMNASE :**

Monsieur THIBAUT précise que le Comité de Pilotage du Gymnase s'est réuni le lundi 21 septembre en présence de l'architecte LADOY.

Monsieur THIBAUT informe le Conseil que toutes les communes refusent de s'engager sur le dossier du gymnase dans sa forme actuelle.

Il est à noter qu'au départ le coût avait été fixé à 100 € par personne. Il faudrait maintenant ajouter la somme de 76 € par personne étant donné que le coût initial n'incluait ni les honoraires d'architectes, ni la TVA.

Le Comité de Pilotage se trouve dans une impasse et souhaiterait faire un bâtiment beaucoup plus simple et moins onéreux en le groupant derrière la salle des fêtes.

Les Conseillers expriment leur étonnement et mécontentement. Ils ne comprennent pas comment on peut en arriver à une telle situation alors qu'une commande précise et chiffrée a été transmise à l'architecte. Comment alors peut-il ne pas prévoir ni honoraires, ni TVA ?

De plus, les communes voisines se sont engagées sur ce projet.

Le conseil municipal,

SOUHAITE qu'un courrier soit envoyé à l'architecte LADOY afin de demander des éclaircissements.

XI - QUESTIONS DIVERSES

- **TOUR DU JURA 2016** : Monsieur THIBAUT informe le conseil que le Tour du Jura a envoyé un courrier à la Mairie. Le coût pour accueillir un départ / arrivée de la 11^{ème} édition du Tour du Jura s'élève à 8.000 €.

Le conseil municipal,

REFUSE de donner suite à cette demande.

- **PONT BARRAUD** : une des arches du pont est obstruée. Il faudrait intervenir afin d'effectuer le nettoyage.

Monsieur GUYOT,

PROPOSE de contacter le SMISA pour faire le nécessaire.

- **MAISON MÉDICALE** :
 - a- Pédicure : une personne a visité le local. Nous attendons sa décision.
 - b- Dentiste : le dossier est à l'étude.

Monsieur THIBAUD répond que le dossier est à l'étude.

- **EPICERIE Thierry BAILLY** : Valérie ROUX demande si une subvention serait envisageable pour la création d'un commerce EPICERIE / BOUCHERIE / BOULANGERIE.
- Monsieur Frédéric GIBAUD demande la permission au Conseil d'installer une pancarte « le poste à Jacques » en mémoire de Jacques MAIRE, sur la parcelle dite « sur le puits ».

Le conseil municipal,

ACCEPTÉ la demande pour installer le panneau sur la parcelle de la commune.

- **MAISON DE LA CHASSE** : Monsieur Frédéric GIBAUD précise que la facture concernant les travaux de crépissage peut être envoyée à la Maison de la Chasse. Leur compte a bien été provisionné. Il informe aussi que le dimanche 18 octobre 2015 sera « un jour à la chasse ». Les gens peuvent s'inscrire auprès de la fédération de chasse pour participer à cette journée de découverte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50

Les délibérations sont consultables en Mairie, aux heures d'ouverture du Secrétariat.